

Direction des services techniques  
et de l'aménagement  
Services techniques  
Tél. 03 20 66 58 27  
Fax : 03 20 66 58 30

181030/BC/OH

**ARRETE N° ARR/2018/ST/420**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre l'organisation de l'animation « Décoration tables de Noël » du 18 novembre sur le parking de la Grand'Place à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : le 18 novembre 2018, entre 06h00 et 14h00, le stationnement de tous véhicules, cycles et motocycles, sera interdit sur les emplacements sur la première travée du parking de la Grand'Place, face à l'Auberge du Tilleul à Hem.

**ARTICLE 2** : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la ville de Hem.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la M.E.L., au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra.

Fait à HEM, le 08 NOV. 2018



**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjointe à la Qualité  
de la Ville et à la Proximité.**

**Safia OULMI**